Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260321-20250321_04_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026 À 11H00

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	17/03/2026
Nombre de Conseillers présents :	17
Date d'affichage :	17/03/2026
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre d'absents :	00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 11 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. LAILLON Jean-Claude, doyen des conseillers.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme SAUVEE Julie – M. BODSON Jean – Mme TINGAUD Amélie - M. DERRIEN Dominique (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis –Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent –M. LAMARRE Michaël – M. LE DAMANY Philippe – Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MARTIN Chloé – Mme MOREL Linda (Conseillers Municipaux).
Absent-Excusé :
Procurations : Mme BROUDIC Camille donne pouvoir à Mme TINGAUD Amélie
Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie donne pouvoir à M. LAILLON Jean-Claude
Secrétaire de séance : Mme MOREL Linda

DÉLIBÉRATION n° 2026.03.21* 04

Après rectification de la délibération initiale erronée, cette version la remplace

Objet : Finances : Montant des indemnités des élus

_Vu la délibération n° 2026.03.21* 04 présentant une erreur matérielle, les indemnités ne peuvent être attribuées à une date antérieure à la date du conseil

- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

- Vu l'article l.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités des fonctions des maires, adjoints et conseillers municipaux,

- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

-Vu les arrêtés municipaux en date du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions à Messieurs/Mesdames M. ADAM Pierre, Maire – Mme SAUVEE Julie – M. BODSON Jean – Mme TINGAUD Amélie - M. DERRIEN Dominique (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis –Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués),

- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

- Considérant que pour une commune de 1.000 à 3.499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,70 %,

- Considérant que pour une commune de 1.000 à 3.499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 %

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260321-20250321_04_02-DE

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents :
- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

- Maire : 28,94 % de l'indice Terminal
- Adjoints : 13,15 % de l'indice Terminal
- Les 5 conseillers délégués : 6,43 % de l'indice Terminal
- Les 9 conseillers municipaux : 2,72 % de l'indice Terminal

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal.

- **DE TRANSMETTRE** au représentant de l'état dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Fonction	NOM Prénom	% de l'indice terminal	Soit mensuellement brut par élu
Maire	M. ADAM Pierre	28,94 %	1 189,58 €
Adjoints (4)	-Mme SAUVEE Julie, -M. BODSON Jean, -Mme TINGAUD Amélie, - M. DERRIEN Dominique	13,15%	540,53 €
Conseillers Délégués (5)	- Mme BROUDIC Camille - M. BERTHON Jean-Denis - Mme. DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier	6,43 %	264,31 €
Conseillers Municipaux (9)	- M. BALCOU Vincent - M. LAMARRE Michaël - M. LE DAMANY Philippe - Mme. LE PAPE Patricia - M. LE RALLEC Erwan - Mme OLIER Jocelyne - Mme. MARTIN Chloé - Mme MOREL Linda - Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie	2,72 %	111,81 €

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 23/03/2026

Le Maire,
Pierre ADAM

Le secrétaire,
Linda MOREL